

منبر العمال الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

**AVEC LA C.G.T.
AU CŒUR DES LUTTES :**

Garantie de l'emploi — Égalité des droits

Oui, depuis mai 1974, dans 200 entreprises, plus de 300.000 salariés ont refusé la politique du pouvoir en matière d'emploi. 200 entreprises au minimum. Car dans le dossier constitué par la C.G.T., seules ont été retenues les actions les plus significatives et les plus longues.

Bilan donc incomplet, et qui ne donne pas vie aux difficultés quotidiennes des travailleurs, à leur persévérance, à leur confiance dans la force de l'action de masse, à l'imagination dont ils doivent faire preuve pour diversifier les initiatives et les interventions nécessaires à la conduite de leurs luttes.

Un tel bilan, la France n'en avait jamais connu. Mais elle n'avait jamais connu non plus une situation de l'emploi aussi catastrophique depuis la Libération : car les faits sont là, que ne modifient ni les tours de passe-passe, ni les mensonges, ni les promesses débitées avec une obstination indécente : 1 400 000 personnes sont sans travail ; en 500 jours de pouvoir giscardien, les demandeurs d'emploi ont triplé, le nombre de chômeurs partiels a été multiplié par huit. C'est là le plus gros souci des Français et la plus grosse épine du pouvoir. Elle est si embarrassante qu'il ne peut plus la cacher et doit même lui consacrer à la télévision le premier dossier de l'écran de l'année, avec la participation de la CGT.

Des solutions, ni le gouvernement, ni le patronat n'en veulent, le maintien d'un volant de chômeurs pour peser sur les salaires est inscrit noir sur blanc dans les documents préparatoires du VII^e Plan. Pour l'imposer et pour endiguer le mouvement d'opposition tous les moyens leur sont bons.

(Suite page 2).

**FRANÇAIS ET IMMIGRÉS
EN LUTTE
CONTRE LA FERMETURE**

L'usine Ideal Standard à Aulnay-sous-Bois est occupée par les travailleurs depuis le 14 octobre 1975. En fait, dès octobre 1974, la C.G.T. avait appelé à la lutte des travailleurs de l'entreprise, attirant leur attention sur des préparatifs de liquidation.

Aussi, quand les licenciements ont été officiellement annoncés, l'occupation a-t-elle été immédiate. Les travailleurs immigrés et en particulier les travailleurs tunisiens, algériens, marocains, participent directement aux luttes syndicales dans l'entreprise pour sauvegarder leur emploi, pour permettre à l'usine de reprendre sa production car les études faites par le Comité d'Entreprise montrent clairement que l'entreprise en elle-même est viable. Le licenciement n'est que la conséquence d'un vaste plan de restructuration de toute cette branche industrielle (fonte, chaudières, baignoire, chauffage central...) sous la houlette du gouvernement.

(Suite page 2)

ATTENTION !

Dans ce journal, un document important, le « PROJET DE PLATE-FORME REVENDICATIVE DES TRAVAILLEURS ALGERIENS », conservez-le, parlez-en avec vos camarades, discutez-en dans vos syndicats.

La 4^e conférence, 29-30 avril, en l'adoptant après l'avoir enrichi de vos remarques, en fera un instrument de travail pour toutes nos organisations.

المخلص :

- الس. ج. ت. والشغالون المغاربة في عام ١٩٧٥ وتطلعات ١٩٧٦ صفحات ١ و ٧
- احتلال معمل ايدال ستاندار ببلدة اولني سوبوا صفحات ١ و ٢
- احفظوا حقوقكم صفحات ٨ و ٦
- الصحراء العربية صفحات ٤ - ٣٥
- المشاكل النقابية بتونس صفحة ٨
- صدى الشرقي - شريط مغربي صفحة ٧

1976 :

**UNE ANNÉE
DE CONFIANCE
ET D'ACTION**

١٩٧٦ سنة ثقة وعمل

الس. ج. ت. حريصه دائما لمضاعفة نشاطها للدفاع عن الشغالين وفي ١٦ أكتوبر الاحير نظمت ندوة صحافية ببلدة اولني سوبوا في مسكن العمال المغتربين . واعلن السيد روني لومي الكاتب الكونفدرالي عن سلسلة من المساعي المبتكرة الجديدة قبل نهايه السنة باتجاه الاغترابين الاعمين البرتغالي والجزائري . وساهم بالندوة أكثر من عشرة كتاب كونفدراليين وكتاب جامعتسي البناء والحديد .

(البقية صفحة ٧)

La CGT et les travailleurs maghrébins en 1975 - Perspectives 1976

pages 1 et 7

L'usine Idéal Standard d'Aulnay-s-Bois occupée

pages 1 et 2

Apprenez vos droits

pages 8 et 6

Sahara Occidental

pages 4, 5 et 3

Problèmes syndicaux en Tunisie

page 8

Ech Chergui - un film marocain

page 7



POUR LA GARANTIE DE L'EMPLOI

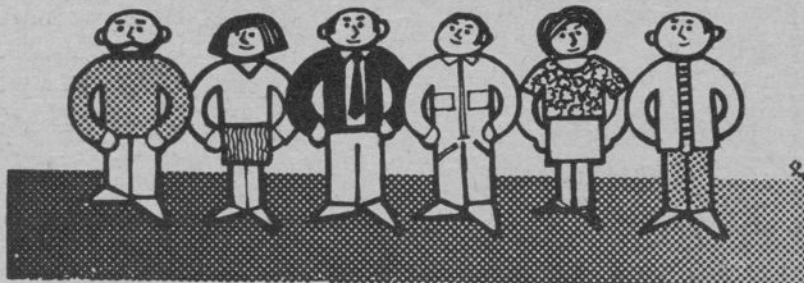
(Suite de la page 1).

Pourtant, ils n'y arrivent pas. Le nombre des luttes pour l'emploi le prouve ; leur niveau, leurs objectifs toujours en progrès aussi. La contestation devient chaque jour plus offensive et met en cause l'arbitraire, le bien-fondé des décisions patronales, la politique gouvernementale qui refuse l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction du temps de travail, ce qui dégagerait plus de 700 000 emplois.

La CGT a organisé récemment deux journées nationales d'étude sur l'emploi et la formation professionnelle, avec la participation de 200 militants, responsables des fédérations et unions départementales. Leurs interventions témoignaient de la combativité des travailleurs, de toutes les professions de toutes les régions.

L'issue des luttes n'est pas toujours heureuse, mais ce qui fut frappant dans le bilan dressé fut le nombre de succès remportés. De nombreuses entreprises pourtant condamnées ont été sauvées, des licenciements ont été annulés. Des résultats ont été obtenus concernant les reclassements, l'indemnisation du chômage, les conditions de départ des travailleurs de plus de 60 ans.

Certaines luttes sont devenues célèbres. Annonay, Grandin, « Le Parisien Libéré ». D'autres sont moins connues. D'autres sont tout à fait inconnues. Mais toutes prouvent que les fermetures, les licenciements peuvent être évités immédiatement, que les travailleurs ne se résignent pas, qu'ils se battent et c'est là déjà le début de leur victoire.



QUE FAIRE POUR ETRE PLUS FORT ?

Etre plus forts contre le racisme, pour l'égalité des droits, pour faire face à la résistance du patronat aux revendications est ressenti comme une nécessité par les travailleurs immigrés.

Différentes informations le prouvent :

A Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Dans la lutte menée pour les salaires, 40 adhésions sont faites chez Christofle, une entreprise où la majorité des travailleurs sont immigrés. Le seul mécontentement n'a pas suffi. Il a fallu expliquer à ces travailleurs que là était leur intérêt. Un camarade africain, délégué du personnel, pouvait nous dire tout l'intérêt que les immigrés prenaient aux comptes rendus des délégations faites simultanément dans leurs différentes langues et que les résultats obtenus dépendaient directement de cette initiative.

A Saint-Ouen, à la S.C.V.A., où la quasi-totalité du personnel est immigrée, 40 adhésions dans cette entreprise des métaux organisée depuis peu de temps, après que l'Union Locale y ait installé un délégué syndical. Commencé par les immigrés, le renforcement se poursuit notamment parmi les cadres.

A Pierrefitte (Seine-Saint-Denis), un autre aspect du renforcement qui mérite d'être signalé : après intervention de l'U.S.C. dans un foyer, 70 adhésions de travailleurs turcs.

LE RENFORCEMENT DE LA C.G.T. PARMIS LES IMMIGRES QUELQUES EXEMPLES TRES RECENTS QUI PROUVENT QUE C'EST POSSIBLE

● **Saint-Ouen (93) :**

— S.C.V.A. (Métaux) : 40 adhésions pour les conditions de travail et contre l'attitude raciste de la direction.

● **Saint-Denis (93) :**

— C.D.I. (Papier-Carton) : 20 adhésions (70 % de syndiqués) presque tous immigrés.

— Christofle (Métaux) - dans la lutte : 40 adhésions.

— Soproga (Alimentation) : pour les salaires et les conditions de travail, 50 adhésions, 70 travailleurs immigrés.

— S.A.R.T. (Assainissement) : après 10 jours d'action, 30 adhésions.

● **Pierrefitte (93) :**

— Foyer Sonacotra : 70 adhésions de travailleurs turcs.

● **Saint-Florentin (Yonne) :**

— Galvacentre (Métaux) : 115 travailleurs dont 90 immigrés, 70 syndiqués dont 30 pendant les luttes récentes pour le 13^{ème} mois, les salaires, meilleures conditions de travail. 60 Marocains parmi les syndiqués.

● **Chablis (Yonne) :**

— Alimentation : 20 travailleurs portugais, tous syndiqués.

● **Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) :**

— Entreprise Cadars (Métaux) : après une action de deux mois, entreprise où 33 % sont immigrés, 20 adhésions dont 10 immigrés.

— Alsacienne (Nettoyement) : 15 adhésions nouvelles, ce qui fait 95 % environ de syndiqués presque essentiellement de femmes immigrées portugaises et algériennes.

— Rayonnante : 8 adhésions, soit maintenant 60 % de syndiqués, essentiellement femmes portugaises et algériennes.

— Deroche : nouvelle base organisée, 13 adhésions sur 38 travailleurs, essentiellement immigrés, Algériens et Marocains.

● **Orléans (Loiret) :**

— Chantier de la Centrale nucléaire, entreprise Génie Civil : 100 adhésions de travailleurs immigrés.

— G.T.E. (Construction) : 14 adhésions de travailleurs algériens et portugais.

Si tu as déjà adhéré à la C.G.T., pourquoi n'en parles-tu pas à ton camarade qui ne l'a pas encore fait ?

IDEAL STANDARD - AULNAY (93) EN LUTTE CONTRE LA FERMETURE

Suite de la page 1.

Dès juillet 1974, il était prévu que le groupe américain Standard investisse ailleurs ses capitaux la S.G.F. (65 %) et la DIETRICH (35 %) reprenaient en main le tout (location - cogérance). Le gouvernement encourage l'opération en fournissant 15 millions de francs du F.D.E.S. et 5 millions dans le cadre du développement régional.

Invoquant la crise, on tentait de faire accepter aux travailleurs des entreprises Standard, 2.100 licenciements - 950 à Aulnay-sous-Bois, au nom de l'austérité.

Mais les travailleurs français et

Un membre de la rédaction du journal s'est rendu chez eux et a pu interviewer un travailleur tunisien, nouveau militant de la C.G.T., Tahar (notre photo). Mais il faut préciser que l'entretien s'est déroulé en présence de nombreux travailleurs du Maroc, d'Algérie et de Tunisie qui participent aussi à l'occupation. Certains ne sont pas encore syndiqués, mais tous admettent que seule la C.G.T. a l'attitude la plus responsable quant à la façon de mener l'action.

Tahar nous dira entre autre :

« Je suis tunisien, je suis venu en 1957. Je vivais à côté de Tunis. J'ai travaillé dans une autre usine à la Porte de Neuilly, de General Motors. Cette année-ci j'ai été en Tunisie en vacances. Je suis resté trois mois. Alors une fois arrivé, j'ai appris que j'étais licencié, mon compte était préparé. Par la suite, j'ai appris que l'entreprise était condamnée dans sa totalité. Je pense pour mon compte que l'entreprise a des possibilités réelles de fonctionner et j'espère que viendra le jour où la production reprendra. J'ai cet espoir, car cette production est utile à la population que ce soit en France ou ailleurs : tout le monde a besoin de chauffage central.

Moi, c'est la première fois que je milite dans un syndicat en général, bien que je sois à Ideal Standard depuis 16 ans. J'y trouve mon intérêt. J'ai bien observé les syndicats avant de commencer à militer et j'ai pu remarquer que dans la C.G.T. on défend les immigrés, dans la pratique et pas seulement dans les mots. C'est alors que j'ai

immigrés des entreprises ne l'ont pas entendu ainsi. La « main dans la main », ils luttent contre le chômage forcé, pour la formation professionnelle.

Samedi 14 et dimanche 15 février, ils organisent une opération « Portes Ouvertes » pour recevoir dans l'usine la population avoisinante et lui expliquer les manigances du patronat contre les travailleurs, le contenu réel de la crise et de l'AUSTÉRITÉ. Ils ont déjà obtenu que la F.P.A. soit organisée DANS l'entreprise et déjà une information est en cours dans l'usine sous le patronage de l'A.F.P.A.

commencé par les fréquenter et j'ai pu me convaincre qu'ils faisaient du bon travail qui était effectif surtout avec les Arabes. De fait, les autres ne sont pas très nombreux à se sentir concernés.

Je voudrais que le travailleur immigré — arabe dans mon cas particulier — soit respecté, que l'on reconnaisse sa dignité. D'un autre côté, j'ai bataillé dur avec mes compatriotes pour leur expliquer que leur intérêt était défendu de façon conséquente par la C.G.T. Il a fallu pour cela dépasser des mentalités et des comportements individualistes dépassés.

Question :

« Autrement dit, tu considères que les travailleurs français et immigrés ont les mêmes intérêts ? »

TAHAR :

« On peut dire aujourd'hui que nous autres Nord-Africains allons la main dans la main avec les travailleurs français. Nous participons avec les Français à la lutte 24 heures sur 24. Il y a des gens parfois qui n'ont pas le temps de dormir.

Au début, on a discuté, puis il a fallu commencer à entrer dans l'action tout doucement, n'est-ce pas ? (Il rit). Et pourquoi cela ? Tu vois, nous ne voulons pas tendre la main et mendier les allocations de chômage. Nous trouvons cela honteux. Nous préférons travailler. Dans la dignité. Nous ne voulons pas du chômage. Puis de toute façon, les allocations de l'ASSEDIC ne durent qu'un temps. Nous ne voulons pas non plus les percevoir et traîner inoccupés à longueur de journée. Nous tenons à défendre notre dignité de travailleur.

BULLETIN D'ADHESION

بطاقتة الانخراط

Nom _____ الاسم
Prénoms _____ القب _____
Adresse _____ العنوان
Profession _____ الحرفة
Entreprise _____ العمل
Localité _____ المقاطعة Département _____ البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T. soit à la C.G.T. 213 rue Lafayette Paris X^{ème}

تسلمه وارسل ما للممثل النقابي لتنظيمه من ج-ت
واما لقر من ج-ت 213 شارع لافاييت - باريس 10

A PROPOS DU SAHARA OCCIDENTAL

Le problème de la décolonisation du Sahara Occidental a suscité des positions diverses et controversées. Parmi elles, certaines contestent le droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination. Notre point de vue est que ce n'est pas dans le cadre de la C.G.T. que ce problème peut être solutionné. Toutefois, notre Confédération syndicale a des positions de principe adoptées en des temps où il fallait beaucoup de courage pour les exprimer. Aussi, nous soumettons à votre réflexion certains documents qui montrent bien de quel côté est la constance.

Les circonstances font que parfois, il devient nécessaire de rappeler des choses qui devraient être, nous semble-t-il, évidentes pour tous.

Il en est ainsi de l'action persévérante de la CGT contre le colonialisme et les formes actuelles du néo-colonialisme.

A travers ces luttes menées par la CGT, souvent dans des conditions difficiles, mais sans jamais déroger à ses principes et à ses traditions de solidarité internationale, la classe ouvrière de France a écrit, à certaine période de cette lutte, les plus belles pages de son histoire.

C'est un fait, difficile à contester, que la CGT a intégré avec continuité dans le combat du mouvement ouvrier pour le progrès social et les libertés démocratiques, le soutien actif aux peuples en lutte contre toute forme de fascisme et de dictature, pour le droit à l'autodétermination et l'indépendance nationale, partout dans le monde où cette question s'est posée et partout où elle se pose aujourd'hui.

C'est ainsi que la CGT fut seule, pendant une trop longue période (en tant qu'organisation syndicale) à soutenir la revendication du droit à l'indépendance nationale des peuples d'Indochine, d'Algérie et du Maroc, à appeler les travailleurs de France à des actions de masse contre les guerres de l'impérialisme français en Indochine et en Algérie.

Le délégué de la CGT au 3^e Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale d'octobre 1953, fort de la tradition de lutte anti-impérialiste des travailleurs de France, déclarait :

« Nous, représentants de la classe ouvrière française, sommes heureux et fiers que les peuples opprimés par l'impérialisme français occupent une place importante dans les luttes de l'ensemble des peuples opprimés. Les représentants de ces peuples en ont apporté eux-mêmes le témoignage au congrès lui-même. Nous ne sommes pas les seuls à nous en réjouir, car l'impérialisme français est l'un des oppresseurs parmi les impérialistes. »

« La CGT soutient la lutte d'émancipation et d'indépendance des peuples coloniaux, elle affirme en cette circonstance le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à décider eux-mêmes de leurs affaires, à la libre

disposition allant jusqu'au droit à l'indépendance ».

C'est avec une persévérance dictée par notre fidélité au droit à la liberté de tous les peuples et dans l'intérêt de tous les travailleurs que la CGT a soutenu la lutte héroïque du peuple vietnamien et salué sa victoire comme la victoire de toutes les forces progressistes du monde. C'est avec ce même sens de nos responsabilités de solidarité internationale qu'aujourd'hui, la CGT exprime son soutien de solidarité au peuple de la République Populaire d'Angola qui, sous la conduite du M.P.L.A., poursuit la lutte pour consolider et affirmer son indépendance nationale.

Il en est ainsi de notre solidarité à la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance et la concrétisation de ses droits nationaux et la libération de tous les territoires arabes occupés par les forces armées israéliennes.

Le droit des peuples à l'autodétermination doit pouvoir, en toute circonstance, s'exprimer en toute liberté. Aucun prétexte ne peut justifier l'utilisation de la force armée, visant à empêcher un peuple de décider librement de son destin. C'est dans cet esprit qu'a été adopté au 39^e congrès confédéral (1975), le document d'orientation qui souligne entre autres l'appui de la CGT à la lutte des peuples des départements et des territoires d'Outre-mer pour la liquidation du colonialisme français et l'octroi aux DOM du Statut d'autonomie réclamé par les populations de ces pays.

Pénétrée de la conviction que rien ne doit empêcher un peuple, quel qu'il soit, de déterminer librement et démocratiquement de son avenir, la CGT soutient le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, de même qu'elle soutient les droits du peuple marocain de liquider sur son territoire, la présence du colonialisme espagnol à Ceuta et Mellila.

Cette position répond aux exigences de la paix et des intérêts véritables de tous les peuples de cette région, où les manœuvres de l'impérialisme et des forces réactionnaires ne sont pas étrangères à la tention existante. Enfin, l'on voit mal pour quelle raison il faudrait empêcher le peuple sahraoui de se prononcer sur son avenir, lui refuser un droit aussi fondamental.

Tous les travailleurs français

et les travailleurs immigrés, quels que soient leurs pays d'origine, doivent pouvoir se reconnaître dans cette position consécutive de la CGT, de même qu'ils se reconnaissent dans le combat commun pour la satisfaction des revendications et l'amélioration

des conditions de vie et de travail duquel s'affirment chaque jour davantage l'unité et la fraternité de tous les travailleurs, en repoussant toutes les manœuvres de division dont seuls seraient bénéficiaires le patronat et les forces réactionnaires.

DECLARATION DE J. GALLAND, SECRETAIRE DE LA C.G.T. DU 17.12.75

Interrogé par un journaliste sur la question du Sahara Occidental, Joannès Galland, secrétaire de la C.G.T., a notamment déclaré :

D'un simple point de vue humanitaire, nous ne pouvons tolérer, selon les informations dont nous disposons, que des hommes, des femmes et des enfants soient chassés de leur territoire, abandonnés sans moyen d'existence, voire massacrés.

La position de principe que nous observons, s'inscrit dans la démarche constante de solidarité ouvrière internationale de notre organisation qui lutte pour la liquidation de toute forme d'oppression et d'exploitation. La première exigence pour le Sahara Occidental est de liquider le colonialisme et de faire échec aux intentions néo-colonialistes des puissances capitalistes. Les menées dont sont victimes les populations sarhaouites ne peuvent qu'accroître leur emprise économique, financière et politique sur cette partie de l'Afrique. Les intérêts qui en résulteraient sont parfaitement contraires à ceux des classes ouvrières et des peuples concernés et à leurs aspirations légitimes à la démocratie et à la paix.

Nous considérons que les populations du Sahara Occidental doivent pouvoir disposer librement de leur destin, position qui se retrouve dans le principe d'autodétermination préconisé par l'ONU.

Déclaration du général Giap et du secrétaire général du Front Polisario, Alger, du 4 au 7-1-1976

Le général Nguyen Giap, vice-premier ministre et ministre de la Défense de la République Démocratique du Vietnam se trouvant à Alger, s'est longuement entretenu avec les dirigeants du Front Polisario qui étaient venus spécialement du Sahara occidental pour le rencontrer.

Après la séance de travail d'une heure qui a eu lieu mardi matin, un communiqué commun a été publié, soulignant que « le peuple vietnamien et le gouvernement de la République du Vietnam soutiennent fermement la lutte de libération nationale et la décolonisation du Sahara occidental ».

« Le peuple et le gouvernement de la RDV, ajoute le communiqué, s'opposent aux visées du colonialisme de l'Espagne qui tend à maintenir le néo-colonialisme » et réaffirment leur « soutien au peuple sahraoui dans sa lutte pour l'indépendance et l'autodétermination ».

El Ouali, secrétaire général du Front Polisario, qui assistait à cet entretien, a notamment déclaré, pour sa part, que « ces entretiens avec le héros de Dien Bien Phu revêtent, tant pour le peuple sahraoui que pour les peuples épris de paix et de liberté, une signification toute particulière ».

COMMUNIQUE COMMUN DES TROIS CHEFS D'ETAT AGADIR, 24 JUILLET 1973

Les 3 chefs d'Etat ont consacré une attention particulière à l'évolution de la question du Sahara encore sous domination du colonialisme espagnol.

Ils ont réaffirmé leur attachement indéfectible au principe de l'autodétermination et leur souci de veiller à l'application de ce principe dans un cadre qui garantisse aux habitants du Sahara Occidental l'expression libre et authentique de leur volonté, conformément aux décisions de l'O.N.U. dans ce domaine.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL 21 SEPTEMBRE 1973

- 1) L'Etat espagnol réaffirme que le peuple sahraoui dont l'association séculaire avec le peuple espagnol est et a toujours été absolument volontaire, est seul maître de son destin et que nul n'a le droit de faire violence à ses volontés. L'Etat espagnol défendra la liberté et la volonté de libre décision du peuple sahraoui.
- 2) L'Etat espagnol garantit l'intégrité territoriale du Sahara.
- 3) L'Etat espagnol réaffirme et garantit solennellement que la population du Sahara décidera librement de son avenir.

الصحراء الغربية مساندة منظمة الس.ج.ت. لكفاح الشعوب المضطهدة عمل متواصل

DECLARATION
DE LA JUNTE
DEMOCRATIQUE
ESPAGNOLE
8 JANVIER 1976

Au sujet du problème du Sahara, le plenum a considéré que le gouvernement a méprisé les droits légitimes à l'autodétermination du peuple sahraoui. Il n'a pas consulté le peuple espagnol, lésant ainsi les intérêts généraux de celui-ci et les intérêts particuliers des Canaries, dont la situation est particulièrement grave. La solution donnée par le gouvernement au problème du Sahara a blessé profondément l'honneur de l'armée espagnole ainsi que la dignité nationale.

En conclusion, nos lecteurs seront d'accord avec nous pour dire que la clé du problème du Sahara Occidental ne se trouve pas en France. De plus, travailleurs algériens et marocains n'ont aucun intérêt à transposer dans leurs rapports de travailleurs exploités les différends qui opposent leurs deux pays. Une telle attitude ne pourrait aboutir qu'à l'apparition de problèmes parmi les travailleurs marocains, entre des Marocains et des Algériens, serait une source de divisions et de clivages injustifiés au sein de la classe ouvrière en France, divisions dont les seuls bénéficiaires seraient patronat et pouvoir, à l'affu de tout moyen leur permettant de leur faire payer, comme à leurs camarades français ou immigrés de toute nationalité, les frais d'une crise dont ils ne sont ni les uns ni les autres responsables.

DECLARATION
DE S. OSMAN,
PREMIER MINISTRE
MAROCAIN,
AU JOURNAL
"LE MONDE"
8-1-76

La déclaration tripartite de Madrid dont vous êtes co-signataire est muette sur les conventions qui ont pu être conclues en matière économique. Quelle sera la part respective des Etats marocain et espagnol dans le capital de la société qui exploitera les phosphates de Bou Craâ ? A qui reviendra la conduite technique de l'exploitation et de la commercialisation ?

Pour ce qui est de la société de Bou Craâ proprement dite, l'accord de Madrid a tracé un schéma d'exploitation de gisement avec une participation marocaine de 65 % et une participation espagnole de 35 %. Des commissions mixtes maroco-espagnoles doivent se réunir bientôt pour déterminer les autres modalités dans le cadre plus général, de la coopération entre les deux pays.

DECLARATION COMMUNE CGT - UMT
24 - 25-9-1975

Au cours de leur rencontre, caractérisée par l'expression la plus proude solidarité internationale ouvrière, l'U.M.T. et la C.G.T. réaffirment leur soutien aux peuples qui luttent contre l'impérialisme, le fascisme, le colonialisme, pour la liberté, au Vietnam, au Cambodge, en Amérique Latine, en

Afrique pour la liquidation du régime franquiste en Espagne. La délégation de la C.G.T. assure l'U.M.T. et l'ensemble du peuple du Maroc de son soutien à la lutte qu'ils mènent pour la liquidation du colonialisme espagnol au Sahara, à Ceuta et Mellila.

En conclusion, nos lecteurs seront d'accord avec nous pour dire que la clé du problème du Sahara Occidental ne se trouve pas en France. De plus, travailleurs algériens et marocains n'ont aucun intérêt à transposer dans leurs rapports de travailleurs exploités les différends qui opposent leurs deux pays. Une telle attitude ne pourrait aboutir qu'à l'apparition de problèmes parmi les travailleurs marocains, entre des Marocains et des Algériens, serait une source de divisions et de clivages injustifiés au sein de la classe ouvrière en France, divisions dont les seuls bénéficiaires seraient patronat et pouvoir, à l'affu de tout moyen leur permettant de leur faire payer, comme à leurs camarades français ou immigrés de toute nationalité, les frais d'une crise dont ils ne sont ni les uns ni les autres responsables.

البلاغ المشترك لرؤساء الدول الثلاث (اغادير ٢٤ جويلية ١٩٧٣)
أبدى رؤساء الدول الثلاث عناية خاصة بتطور قضية الصحراء التي ما زالت خاضعة للاستعمار الإسباني
واكدوا تعلقهم الذي لا تنقسم عراه بمبدأ تقرير المصير وحرصهم على تطبيق ذلك المبدأ في إطار يضمن لسكان الصحراء الغربية الاعراب بحرية وصراحة عن رغبتهم طبقا لقرارات الأمم المتحدة في هذا الميدان
تصريح الحكومة الإسبانية ٢١ سبتمبر ١٩٧٣
١ - تؤكد الحكومة الإسبانية من جديد بأن الشعب الصحراوي المشترك منذ عهود قديمة مع الشعب الإسباني عن رضا تام في الماضي والحاضر، هو الوحيد المالك لمصيره ولا سبيل لأحد بأن يعارض بالعنف حقه في الاعراب عن رغباته
وستدافع الدولة الإسبانية عن الحرية والرغبة في افساح الشعب الصحراوي عن قراره بحرية
٢ - تضمن الدولة الإسبانية وحدة الاراضي الصحراوية بتمامها
٣ - تؤكد الدولة الإسبانية محمدا وتضمن علانية أن شعب الصحراء يعبر مستقبله بكامل الحرية

والخلاصة فنحن وقرأونا على اتفاق بأن مفتاح قضية الصحراء الغربية ليس مكانه بفرنسا، وزيادة على ذلك فإن العمال الجزائريين والمغاربة ليس من مصلحتهم أبدا أن ينقلوا في علاقاتهم - وهم طبقة عمالية شاعرة بالاستغلال الواقع عليها - الخلافات الناشئة بين بلديهما. أن مثل ذلك الموقف لا يفضي الا إلى ظهور مشاكل بين العمال المغاربة، وبين العمال الجزائريين لتصبح عنصر شقاق وخلاف ما أنزل الله بهما من سلطان من صفوف الطبقة الشغيلة المائتة بفرنسا. وهي شقاقت وخلافات لا يستفيد منها سوى اصحاب المعامل وأرباب السلطة التصديديين لكل وسيلة تسمح لهم بتسليط الغرم عليهم وعلى رفاقهم الفرنسيين أو المغاربة من كل الجنسيات، بخصوص الازمة التي لم يتسببوا فيها ولا هم ولا سواهم.

SAHARA OCCIDENTAL LE SOUTIEN DE LA C.G.T. AUX PEUPLES OPPRIMÉS UNE ACTION CONSTANTE

تحتم الظروف أحيانا ضرورة التذكير بأمور تبدو لنا واضحة للجميع ومنها المساعي المتواصلة التي تبذلها الس.ج.ت. ضد الاستعمار والصيغ الحالية التي اكتسبها الاستعمار الجديد.

وخلال المارك التي حاضتها الس.ج.ت. في ظروف صعبة أحيانا دون الحياض عن مبادئها وتأييدها من أجل التضامن بين الأمم نجد ان الضئفة العمالية بفرنسا كتبت انصح صفحات تاريخها في بعض الفترات وهي حقيقة من الصعب نكرانها إذ ان الس.ج.ت. ناضلت وما زالت تناضل باستمرار من أجل تمكين الحركة العمالية من الرقي الاجتماعي والحرية الديمقراطية ومن أجل مساندة الشعوب المناضلة ضد كل صيغ الفاشية والديكتاتورية ومن أجل الحق في تقرير المصير قبالا وحيثما طرحت اليوم. وهكذا كانت الس.ج.ت. المنظمة الوحيدة لمدة طويلة من الزمن بوصفها منظمة نقابية، تزيد مطلب الحق في نيل الاستقلال الوطني للشعوب الفيتنامية والجزائرية والمغربية وتطلب من الشغاليين الفرنسيين القيام بأعمال جماهيرية ضد الحروب التي شنتها الامبريالية الفرنسية بالهند الصينية والجزائر.

وكان صرح مندوب الس.ج.ت. في المؤتمر الثالث في أكتوبر ١٩٥٢ امام الجامعة النقابية العمالية مؤيدا من طرف التقاليد المناوية للامبريالية والتي اتخذها عمال بفرنسا شعارا لهم فقال:

نحن ممثلو الطبقة الشغيلة بفرنسا سعداء وهورون بان الشعوب التي اضطهدتها الامبريالية الفرنسية تحتل مقاما مرموقا في الفضالات التي يقوم بها مجموع الشعوب المضطهدة. واقام الدليل على ذلك امام المؤتمر ممثلو تلك الشعوب بانفسهم. ولسنا وحدنا مبتهجين بذلك لان الامبريالية الفرنسية هي من اشد الامبرياليين اضطهادا.

ان الس.ج.ت. تؤيد النضال من أجل التقدم والاستقلال للشعوب الخاضعة للاستعمار وتعلن في هذا الظرف عن حق الشعوب في تقرير مصيرها والتصرف في شؤونها وفي التمتع بحرية التصرف حتى بلوغ الحرية بكافة وثبات املاء علينا وهاؤنا الى الحق في نيل الحرية بالنسبة لكافة الشعوب ومن أجل مصلحة كل العمال ابدت الس.ج.ت. كفاح الشعب الفيتنامي وتحبي فوزه الذي تعتبره فوزا لكل القوى التقدمية بالعالم ووقفا لسنوليئاتنا ازاء التضامن الاممي تعرب الس.ج.ت. اليوم عن تضامنها مع شعب الجمهورية الشعبية بانغولا التي تواصل نضالها من أجل تدعيم استقلالها الوطني تحت قيادة الحركة الشعبية لتحرير انغولا. م.ب.ل. ويجري هكذا تضامنا مع كفاح الشعب الفلسطيني للاعتراف بحقوقه الوطنية وتجسيدها ومن أجل تحرير كل الاقطار العربية التي تحتلها القوات الاسرائيلية المسلحة.

لا بد من الاجهار بحق الشعوب في تقرير مصيرها في كل طرف وبكامل الحرية. ولا مبرر لاستخدام العنف والقوات المسلحة لحرمان شعب من تقرير مصيره بمنتهى الحرية. وبهذه الروح صادق المؤتمر الكونغرس الثاني والثلاثون في عام ١٩٧٥ على وثيقة التوجيه التي تعلن فيما تعلقه عن تأييد الس.ج.ت. لنضال شعوب القاطعات والاراضي الواقعة فيما وراء البحار من أجل تصفية الاستعمار الفرنسي ومنح القاطعات الواقعة وراء البحار قانونا في الاستقلال الذاتي الذي تطالب به شعوب تلك البلاد. والس.ج.ت. متشعبة بالاعتقاد الراسخ ان لا شيء يجب ان يحول شعبا مهما كان دون ان يقرر بحريته وبصورة ديمقراطية مستقلة ولذا تساند الس.ج.ت. حق الشعب الصحراوي في تقرير مصيره وكما تساند الشعب المغربي في تصفيه الحضور الاستعماري الإسباني في اراضيه سبتة ومليلية.

ويستجيب هذا الموقف لتطلبات السلم والمصالحة الحقيقية لكل شعوب المنطقة وليست مناورات الامبريالية والقوى الرجعية غريبه عن وجود التوتر بالمنطقة.

ولسنا نفهم جيدا السر في حرمان الشعب الصحراوي من اعلاز مصيره ومنحه من حق اساسي ليمتدح به.

يجب على كل العمال الفرنسيين وكل العمال المغربيين مهما كانت اوطانهم ان يتعارفوا على هذا الموقف الناطقي للس.ج.ت. وأن يتعارفوا في النضال المشترك من أجل ترصيه المطلب وتصين ظروف الحياة والعمل حيث تتوفر من حلاله كل يوم أكثر فاكتر الوحدة والاحياء بين جميع العمال ناديين كل مناورات التفرفة التي لا تفيد سوى الاعراف والقوى الرجعية.

انارت قضية الصحراء الغربية مختلف المواقف المتعارضة. ومن بين المواقف ما يعارض بعضها حق الشعب الصحراوي في تقرير مصيره. وبالنسبة لراي الس.ج.ت. فان القضية لا نحل في إطار الس.ج.ت. ومهما يكن من أمر فان الكونغرس النقابي اتخذت مواقف مبدئية وصادقت عليها في ظروف كان التعبير عنها يتطلب كثيرا من الجراة وجاينا عظيما من الشجاعة. ولهذا رأينا ان نضع تحت تأملاتكم بعض الوثائق التي تدرهن عن الجانب الذي حافظ على موقفه الثالث.

تصريح السيد ج. غالاند الامين بالس.ج.ت.

القي صحافي سؤالاً على السيد جوانيس غالاند الامين بالس.ج.ت. حول قضية الصحراء الغربية فقال بالخصوص: من الوجهة الإنسانية المحضة لا يمكننا ان نتسامح، اعتمادا على الاخبار التي بلغت الى علمنا، في طرد الرجال والنساء والاطفال من ديارهم وحرمانهم من وسائل العيش وبالأحرى في تقتيلهم والموقف المبدئي الذي اتخذناه تعلن عنه مساعينا المتكررة من أجل التضامن العمالي الاممي وهو شعار منظمنا التي تناضلت في سبيل تصفية كل نوع من أنواع الاضطهاد والاستغلال.

والموقف المبدئي الذي اتخذناه تعلن عنه مساعينا المتكررة من أجل التضامن العمالي الاممي وهو شعار منظمنا التي تناضلت في سبيل تصفية كل نوع من أنواع الاضطهاد والاستغلال. واول طلب ملح في قضية الصحراء الغربية هو تصفية الاستعمار واخفاق نوايا الاستعمار الجديد المنبثقة عن الدول الرأسمالية والحركات التي كان ضحاياها سكان الصحراء لا يمكنها الا ان تفضي الى زيادة السيطرة الاقتصادية والمالية والسياسية على تلك الجزء من اجزاء افريقيا، والمنافع التي ربما أنتجت من وراء ذلك فهي على طرف نقيض مع مصالح الطبقات الشغيلة والشعوب المعنية ومطامحها الشرعية في الديمقراطية والسلام.

نحن نعتبر ان شعوب الصحراء الغربية لها الحق في تقرير مستقبلها بمنتقى الحرية وهو موقف نعثر عليه في مبدأ تقرير المصير الذي اقتره جامعة الامم المتحدة.

تصريح الجنرال جياب والعمالي بعاصمة الجزائر في ٧/٤ جانفي ١٩٧٦
حل بعاصمة الجزائر الجنرال نغويان جياب وكيل رئيس الوزراء ووزير الدفاع بجمهورية فيتنام الديمقراطية وتحدث مليا مع قادة جبهة بوليزاريو الذين قدموا خصيصا لقايلته من الصحراء الغربية.
وبعد قضاء ساعة زمانية في العمل صباح الثلاثاء، صدر بلاغ مشترك يؤكد: « ان الشعب الفيتنامي وحكومة جمهورية فيتنام يؤيدان بقوة الكفاح من أجل التحرير القومي والفضا، على الاستعمار بالصحراء الغربية. وجمهورية فيتنام الديمقراطية تعارض حكومة وشعبا مطامح الاستعمار الإسباني الرامية الى بقاء الاستعمار الجديد. وازداد البلاغ المشترك مؤكدا: « تأييد الشعب الصحراوي في نضاله من أجل الاستقلال وتقرير المصير. »

وشرح السيد والي الامين العام لجبهة بوليزاريو الذي حضر الاجتماع بالخصوص من ناحيته: ان المحادثات التي جرت مع بطل ديان بيان فو تكتسي بالنسبة للشعب الصحراوي ولبقية الشعوب المحنة للسلام وللحرية معنى خاصا.

٤ - تصريح المجلس الديمقراطي الإسباني ٨ جانفي ١٩٧٦

اعتبرت الاغلبية، بخصوص الصحراء، ان الحكومة قد تهافتت بالحقوق الشرعية للشعب الصحراوي في تقرير مصيره. ولم تستفت الشعب الإسباني فانشرت بمصالحه العامة وبالمصالح الخاصة للجزر الخالصة (كانارييس) حيث اصيبت اوضاعها بعزيب الخطر. والحلل الذي جات به الحكومة في قضية الصحراء قد جرح جرحا بليعا شرف الجيش الإسباني والكرامة القومية. وبالتالي فالتهاون بالاتفاقيات المبرمة بين الحكومة باسم اسبانيا ومجموعة الدول أحدث موطئا خطيرا لخلافات اممية بالبحر المتوسط وبالمنطقة الاطلسية الوسطى من شأنها الاضرار بمصالح الوطن عموما والجزر الخالصة خصوصا.

DROITS

LES HEURES SUPPLEMENTAIRES SE DECOMPTENT PAR SEMAINE CIVILE

Les salariés d'une entreprise travaillant en service continu (3X8) effectuaient un cycle de travail de neuf semaines, réparties de la façon suivante : deux semaines de 56 heures ; quatre semaines de 32 heures ; deux semaines de 48 heures ; une semaine de 24 heures ; soit, selon l'employeur, un horaire hebdomadaire « moyen » de 40 heures.

L'employeur refusait de décompter les heures supplémentaires par semaine civile et, de ce fait, payait les salariés en heures normales non majorées.

Le tribunal d'instance de Villeurbanne, saisi de cette affaire, a estimé, en vertu de la loi du 25 février 1946, que la majoration de salaire est due pour toute heure accomplie au-delà de la durée normale de 40 heures par semaine.

De plus, le tribunal a confirmé que les majorations légales doivent être appliquées dans le seul cadre de la semaine civile (du lundi au dimanche inclus), même dans le cas où la durée normale du travail est appréciée en moyenne hebdomadaire sur une période de plusieurs semaines.

L'employeur a été condamné à payer aux salariés qui en faisaient la demande les heures supplémentaires effectuées et non rémunérées pour la période du 1^{er} novembre 1968 au 1^{er} novembre 1973.

الساعات الإضافية تحسب بالاسبوع المدني

الاجراء الذين يعملون في مؤسسة تشتغل شغلا متواصلا (3 X 8) تقوم بعمل دائري يشمل 9 اسابيع موزعة على الكيفية الآتية :
اسبوعان بـ 56 ساعة ، اربعة اسابيع بـ 32 ساعة ، اسبوعان بـ 48 ساعة واسبوع واحد بـ 24 ساعة . ولي نظر صاحب العمل وقت عمل اسبوعي متوسط بـ 40 ساعة ، ويرفض صاحب العمل حساب الساعات الإضافية اعتمادا على الاسبوع المدني وبهذه الكيفية يدفع للاجراء حسابها كما لو كانت ساعات عمل عادية بدون الزيادة وعرضت القضية على محكمة فيلوربان فرات حسب مستندات قانون فيفري 1946 ان الزيادة بالاجر واجبة عن كل ساعة عمل تزيد عادة عن 40 ساعة اسبوعيا .

وزيادة على ذلك اكدت المحكمة بان الزيادات القانونية يجب تطبيقها في النطاق الوحيد للاسبوع المدني (من الاثنين الى الاحد باعتبار الغاية) حتى في صورة ما انا كانت المدة الاعتيادية للشغل مقدرة بمعدل العمل الاسبوعي عن مدة عدة اسابيع .

وحكم على صاحب العمل بدفع الساعات الإضافية للاجراء الذين يطالبون بها عن الساعات التي اشتغلوا فيها ولم يقبضوا عنها الزيادة من اول نوفمبر 1968 الى 1 نوفمبر 1973 .

LICENCIEMENT : MOTIF ECONOMIQUE NON REEL ET SERIEUX

Pour licencier ses salariés, une société immobilière invoquait une compression des frais généraux nécessitée par une modification, décidée par les pouvoirs publics, des conditions de financement des programmes de construction.

La Cour d'appel de Reims a considéré que la réalité des circonstances invoquées ne reposait que sur des allégations de la Société. Cette dernière n'a fourni ni textes, ni documents de nature à prouver l'accroissement de ses charges financières ou de ses risques, la diminution de ses bénéfices ou les difficultés de trésorerie pouvant résulter de la décision des pouvoirs publics. En outre, la Cour d'appel a retenu que le motif réel était une décision de renouveler totalement le personnel, les circonstances économiques n'étant qu'un prétexte.

La Cour d'appel a donc confirmé le jugement prud'homal ayant condamné l'employeur à verser au salarié six mois de salaire pour cause non réelle et sérieuse du licenciement, à la suite d'un refus de réintégration.

Cet arrêt de la Cour d'appel de Reims démontre qu'il est désormais possible de faire condamner un employeur qui allègue faussement un motif économique pour se débarrasser de ses salariés. De plus, cette décision souligne que les tribunaux ont un rôle important à jouer en cette matière en recherchant la cause réelle et sérieuse du licenciement, comme l'exige la loi du 13 juillet 1973 (voir RPDS 1973 n° 342).

الطرد : لسبب اقتصادي غير حقيقي وغير جدي

بررت احدى الشركات العقارية قرارها في طرد العمال بتوفير المصاريف العامة التي اقتضها التبديل الذي قررته الاشغال العامة بخصوص شروط تمويل مشاريعها في البناء .

واعتربت محكمة رانس الاستئنافية حقيقة الاسباب المستند اليها هي ادعاءات واهية من الشركة ان لم تقدم نصوصا ولا حججا تفيد زيادة في نفقاتها المالية او في مجازفاتها او نقصا في ارباحها او صعوبات في ماليتها ناتجة عن قرار الادارة العامة .
وزيادة على ذلك رات محكمة الاستئناف ان السبب الحقيقي للطرد هو قرار الشركة في تبديل كامل مستخدميها اما ادعاءات الظروف الاقتصادية فلم يكن الا عذرا .

ولذا ايدت محكمة الاستئناف حكم محكمة الشغل التي حكمت على صاحب الشركة بدفع اجور 6 شهور للعامل عن سبب طرد غير حقيقي وغير جدي اذا ما رفض رجوعه لعمله .

وحكم محكمة الاستئناف برانس يوضح انه بالامكان في المستقبل اصدار حكم على صاحب العمل الذي يدعي باطلا دعوى اقتصادية للاستغناء عن اجرائه .

COURRIER DES LECTEURS

Camarades travailleurs immigrés, tunisiens, algériens et marocains, dorénavant, vous trouverez dans « La Tribune du Travailleur Algérien », une rubrique réservée à la correspondance nombreuse que nous recevons.

Nous nous efforcerons de répondre individuellement à chacun d'entre vous et chaque fois que les questions soulevées auront un caractère général, nous publierons dans la présente rubrique la lettre correspondante ainsi que notre réponse.

Nous voudrions ainsi renforcer notre présence auprès de vous pour résoudre les problèmes que vous rencontrez quotidiennement ainsi que pour le succès des luttes que nous menons pour plus de justice sociale et de liberté.

La Rédaction.

HOCINE B. - MONTGERON

Q. — Je voudrais savoir comment je peux adhérer à la C.G.T., dans l'entreprise où je travaille il n'existe aucun syndicat. Je tiens à être syndiqué à la C.G.T. et je vous demande ce que je dois faire.

En attendant votre réponse, recevez mes salutations fraternelles.

R. — Dans notre réponse à votre lettre, nous voudrions insister tout d'abord sur votre droit absolu de vous syndiquer dans l'organisation de votre choix, quoi qu'en disent ou que laissent souvent entendre certains personnages proches du patronat.

Nous nous félicitons aussi de ce que vous ayez choisi la C.G.T. pour vous syndiquer et cela nous conforte dans notre conviction que seule la lutte des travailleurs quelle que soit leur nationalité et dans l'unité, peut leur permettre d'accéder à des succès importants et donc de mieux défendre leurs intérêts. En ce sens, se syndiquer dans la C.G.T. serait une nécessité, un devoir pour tout travailleur ; notre syndicat est bien connu des travailleurs.

Pour répondre plus précisément à votre question, nous vous conseillons de vous adresser à l'Union Locale CGT la plus proche de votre localité, dans votre cas celle sise à Vigneux, 112, rue Pierre-Brossolette, permanences de 18 à 19 heures et du lundi au vendredi.

Dans le cas plus général, il vous suffit de vous renseigner auprès d'un camarade syndiqué à la C.G.T. pour savoir l'adresse de l'Union Locale la plus proche et de vous y présenter.

ALI K., 14-CAEN

Q. — Mon propriétaire a l'intention de m'expulser très prochainement. Il me semble que, pendant une certaine période de l'année, cela est interdit.

R. — Aucune expulsion de locataire ne peut avoir lieu sans jugement. De plus, toute expulsion est légalement interdite entre le 1^{er} décembre et le 15 mars de chaque année, à moins que le relogement de l'intéressé ne soit assuré dans un appartement répondant aux besoins de sa famille. Dans certains départements, à la demande des élus, les préfets élargissent parfois cette période.

En outre, à la suite des démarches, pétitions ou manifestations, les autorités de police peuvent accorder de nouveaux sursis et même renoncer à l'exécution du jugement.

بريد القراء

ايها الرفاق العمال المغتربين تونسيين وجزائريين ومغاربة ستجدون في المستقبل في « منبر الخدا. الجزائري » مكانا خاصا لرسائلكم التي نتلقاها بكثرة .

وسنحرص على الرد شخصيا على كل فرد منكم وكلما تكون للرسائل منفعة عامة ننشرها في بريدنا ونرد عليها .

تفضلوا بتقوية حضورنا لديكم لحل كل المشاكل التي تعترضكم يوميا وكذلك من اجل فور النضالات التي نخوضها لتوفير العدالة الاجتماعية والحرية .

- التحرير -

سؤال :

اريد معرفة الوسيلة للانضمام الى س.ج.ت. حيث لا يوجد بالمؤسسة التي اعمل فيها نقابة واود الانضمام للس.ج.ت. واريد افادتي عما افعله . ويانتظر ردكم تقبلوا عواظفي الاخوية .

ه.ب. مونجرورن

الجواب :

في ردنا عن رسالتكم نفيديكم اولا ان لكم الحق الكامل في الانخراط بالنقابة التي تختارونها خلافا لما يقوله ولا يتقوله بعض المقربين لاصحاب العمل . ونحن نرحب باختياركم منظمنا للانخراط وهذا يقوي اعتقادنا ان كفاح العمال مهما كانت جنسياتهم وفي كنف الاتحاد يمكنهم من النصر الهام وبالتالي لاحسن الدفاع عن مصالحهم ، وفي هذه الحالة يصبح الانخراط بالس.ج.ت. امرا ضروريا لكل عامل . ومنظمنا معروفة لدى العمال .

ولافادتكم بدقة عن رسالتكم ننصحكم بالاتصال بالاتحاد المحلي س.ج.ت. القريب من محلكم وفي حالكم ببلدة فينيو 112 نهج بيار بروصولات المفتوحة دواما من 6 الى 7 مساء من الاثنين الى الجمعة .

وبصورة اعم يكفي ان تتصل برفيق منخرط بالس.ج.ت. ليدلكم على عنوان الاتحاد المحلي القريب ولكي يقدمكم اليه .

سؤال :

يريد صاحب المحل اخراجي قريبا ويبدو ان الاخراج من المحل ممنوع في فترة من السنة .

الجواب :

لا يمكن الاخراج من المحل بدون حكم المحكمة وكل اخراج من المحل ممنوع قانونيا من اول ديسمبر الى 15 مارس بكل سنة الا اذا كان يوفر له المالك محلا مناسباً لوضعه العائلي وفي بعض المقاطعات ويفضل تدخل النواب المنتخبين يوسعون في تلك المدة .

وزيادة على ذلك وعقب مساع وعرائض ومظاهرات يمكن لمصالح الشرطة ان تمنح بعض التأخير عن الاخراج وربما عدلت عن تنفيذ الاحكام .

١٩٧٦ سنة ثقة وعمل

وفي نطاق تحضير الندوة الرابعة ترى جامعة المعادن من الآن عقد ٢٠ اجتماعا عاما وندوة بعدة مدن بالاراضي الفرنسية .

ولنذكر اخيرا يوم ٢٧ مارس لدراسة مشاكل اليد العاملة المغتربة الغربية ويعقبه بعد ذلك في ٢ اكتوبر يوم لدراسة مشاكل اليد العاملة التركية الخ .

وكما ترون فان مشاكل الاغتراب كانت وستكون في كل لحظة شغلنا الشاغل اليومي فكانها جزء لا يتجزأ من نشاط الس.ج.ت. الدائم للدفاع عن مصالح جميع العمال دون فرق وتمييز .

والعمال المغتربون لا يقع استثناءهم من الثقة التي وضعها العمال في الس.ج.ت. وهذا التيار يمكنه بل

يجب ان يتقوى ويتوسع : الكثرة معناها القوة في النضال ضد مقاومة ارباب العمل ورجال الدولة للمطالب العامة . وزيادة على ذلك وبالنسبة للمغتربين معنى الكثرة هو القوة اكثر فأكثر ضد العنصرية ومن اجل المساواة في الحقوق ضد كل التفرقات .

القوة معناها ايضا المعرفة : هل تعلمون انه بداية من نوفمبر ٢٨ عاملا

فرنسيا وايطاليا واسبانيا وبرغاليا ومغربيا وتركيا وجزائريا وتونسيا

ساهموا في تدريب الثقافة بالمستوى المتوسط حول موضوع : النشاط النقابي بالعمل واليد العاملة المغتربة

وقد نظمتها اكونفدرالية والاذان انعقادا بمرکز بونوا فراشون بكورسيل؟

(بقية الصفحة ١)

وهذه المساعي المتكررة قد قابلتها باستحسان العمال الفرنسيون والمغربون وسمحت باقامة الدليل على خور الوجود وديماغوجية «اسبوع العمل» من طرف السيد ديجود . وان اهتمام المغتربين من مختلف الجنسيات بمنظمة الس.ج.ت. يعرب عنها تيار الانخراطات التي تجدون بعض الامثلة منها بالصفحة .

ولا تكفي الس.ج.ت. بذلك . لقد قوتها ثقة العمال فاعلنت عن مبتكرات جديدة « سيكون لها صدق » ومنها مرحلة هامة هي انعقاد الندوة الرابعة القومية لمشاكل العمال المغتربين ، وتجري بباريس في ٢٩ و ٣٠ ابريل .

وفي تحضيرها لا يقع نسيان المرأة فمشاركتها في المبادرات المقررة في ٨ مارس - واليوم الاممي للمرأة شاهد على ذلك - وسيساهم الشبان

العاطلون المغتربون بكثرة في المظاهرات المختلفة المقررة في الاجتماع العام للشباب العاطل الذي سينعقد في ١١ مارس بباريس .

٦٠ نائبا عن الشباب العاطل المغترب سيمثلون رفاقهم الكثيرين . وفي شهر

مارس سيساهم المغتربون المحالون على المعاش في اليوم القومي للعمل في نطاق واسع بدعوة من الس.ج.ت.ر .

في ١٢ افريل تنظم الس.ج.ت. منضدة مستديرة لمقاومة العنصرية

statut international. Un monde en ruines, ruines réelles que nous voyons défilier sur l'écran, échec des personnages acculés à l'action défensive, irrationnelle, magique, seule alternative que leur propose le système social moribond.

Et c'est la mort de l'héroïne, symbole d'une volonté d'émancipation et de recherche des voies de lutte, qui sera le verdict ultime porté par le film sur cette société obscurantiste où la royauté compromise, engagée malgré elle dans une action de progrès (l'indépendance) portait déjà la tare démagogique que nous lui connaissons aujourd'hui : faire croire aux gens de petite condition que l'on pouvait voir le portrait de Mohamed V sur la Lune... A l'époque où Gagarine gravitait autour de la Terre !

A la fin du film se précise l'alternative sociale réelle en continuité avec la lutte des patriotes que nous voyons enchaînés, entraînés vers la prison, en continuité réactive avec la persécution de la pauvre villageoise et de sa petite-fille.

Cette alternative, ce sont des plans généraux et de mouvements d'ensemble marqués d'ouvriers vers un but qui se laisse deviner par l'insistance sur ces images.

Comme nous le voyons, les buts poursuivis par le film sont louables et la mise en image, le montage dénotent d'une certaine maîtrise. Mais là où nous semble se situer la contradiction essentielle (nous ne parlerons pas du jeu d'acteurs, figé, très froid, absent), c'est au sujet de la finalité que se fixe le réalisateur :

COMMUNIQUÉ COMMUN CGT - AMICALE DES ALGÉRIENS EN EUROPE DU 19 NOVEMBRE 1975

Une délégation de la CGT conduite par son secrétaire général Georges SEGUY a rencontré à Paris, le 15 décembre 1975, une délégation de l'Amicale des Algériens en Europe conduite par son Président Abselkrim GHERAIEB.

Les deux délégations ont fait le point de l'application de l'accord de collaboration C.G.T.-A.A.E. signé le 4 février 1974 et de la situation des travailleurs algériens immigrés en France.

Elles se félicitent du fait que les rapports entre les deux organisations n'ont cessé de se renforcer à tous les niveaux, de même que les actions concertées sur les problèmes communs relatifs à la main-d'œuvre immigrée algérienne.

La C.G.T. a renouvelé à l'Amicale des Algériens en Europe sa solidarité à la République Populaire et Démocratique Algérienne dans la lutte qu'elle mène pour assurer son indépendance économique dans la perspective du socialisme.

La C.G.T. et l'Amicale des Algériens en Europe constatent que, malgré les promesses répétées des autorités françaises, le sort de la Communauté Algérienne en France ne cesse de s'aggraver : les campagnes, violences et crimes racistes contre les personnes

et les biens algériens se poursuivent en toute impunité, la sécurité des travailleurs algériens n'est pas assurée, les discriminations persistent dans tous les domaines : emploi, sécurité sociale, allocations familiales, formation professionnelle, logement, libertés individuelles et collectives, etc.

Elles déclarent que les travailleurs immigrés subissent plus que d'autres salariés les effets de la crise et de l'inflation, notamment par les licenciements abusifs et le chômage qui les frappent en premier.

Elles s'étonnent à ce propos que le gouvernement français ait refusé d'approuver à Genève, en juin dernier, le texte d'une nouvelle Convention Internationale allant dans le sens de l'égalité des droits entre travailleurs nationaux et immigrés.

L'Amicale des Algériens en Europe et la C.G.T. s'élèvent contre les refoulements arbitraires et particulièrement contre l'expulsion en Espagne, le 11 décembre dernier, de deux ouvriers algériens sur décision du gouvernement français, en violation des lois du pays et des règles internationales.

Elles affirment leur volonté de renforcer leur collaboration en vue de la défense des intérêts des travailleurs algériens immigrés et de leurs familles.

Elles soulignent les résultats positifs de la semaine d'initiatives et d'actions pour l'égalité des droits, organisée par la C.G.T. du 9 au 16 décembre à laquelle ont été associées les organisations de l'Amicale des Algériens en Europe.

Elles décident de réunir dans les prochains jours la Commission Mixte C.G.T.-A.A.E. en vue de prendre de nouvelles initiatives sur les problèmes de la main-d'œuvre algérienne et notamment à l'occasion de la venue en France d'une délégation de l'U.G.T.A.

La C.G.T. a précisé à l'Amicale des Algériens en Europe que, fidèle à sa position de solidarité ouvrière internationale, elle considère que le colonialisme doit être liquidé au Sahara Occidental et que les droits à l'autodétermination des populations Sahraïes doivent être reconnus, comme cela avait été convenu entre les trois chefs d'Etat d'Algérie, du Maroc et de Mauritanie lors de leurs entretiens d'Agadir, le 24 juillet 1973, et adopté par l'O.N.U.

Paris, le 19 novembre 1975.

Film

de Moumène SMIHI

Moumène SMIHI est un jeune cinéaste marocain, ancien élève de l'Institut des Hautes Etudes Cinématographiques.

Il nous propose actuellement dans la salle « Le Seine » (métro : Maubert-Mutualité) un film qui tout en se voulant historique a néanmoins une signification manifeste sur l'état des choses actuel dans le Maroc.

En effet, le film dès le début nous expose des troupeaux de brebis qui vont, berbis qui se font traire et on sait que dans la langue populaire est brebis quiconque se laisse traire sans se défendre.

Par la suite, lentement, le film nous introduit dans un monde ritualisé, où chacun doit occuper une place précise sans jamais contester, du moins ouvertement. En passant, ce film nous permettra de nous rendre compte de la situation d'aliénation totale de la femme dans les milieux traditionnels des pays arabes - fût-elle épouse ou mère. Nous rappellerons que dans « Ech Chergui » le mari qui veut « acquérir » une seconde épouse ne se rend ni aux arguments de sa mère, ni à la douleur de la mère de son fils de dix ans.

Tout se passe dans un milieu en pleine dégénérescence sociale, suscitée par le colonialisme international : Nous sommes à Tanger durant la période où un roi falot l'a ouverte aux puissances occidentales en en faisant un territoire soumis à un

le message du film est-il destiné à ceux dont il expose l'assujettissement et les espoirs ou bien est-il destiné à quelques révolutionnaires cultivés de Saint-Germain des Prés ? Il semble bien que, qui s'adresse à un public populaire doit accepter certaines simplifications stylistiques et être suffisamment explicite « pour servir à ce que de droit ».

من خواطر «الطاهر الحداد»

- لا وجود للحرية ما دام الانسان حرا في تسخير الانسان لنفسه . يعطيه بعض العلف ليستمر في خدمته . ماي ١٩٣٣ .

- الحرية التي تفتخر بها اوربا اليوم هي انطلاق ايدي الحائزين في استقلال عمالهم ومع ذلك يقال ان الرق لم يبق موجودا . ماي ١٩٣٣ .

- انا فكرنا في توفير جانب من المال بايدينا من تنقيص حاجتنا الى ما تخرج لنا المعامل الاوروبية من المتاع فلا يصح ان يكون ذلك لاننا نريد ان نزهد في متاع الحياة او لاننا نحسد صناع ذلك المتاع على ما ينالهم منا . وانما يكون ذلك صحيحا اذا اردنا ان نبني حياة للعمل في بلادنا توفر لنا المتاع الذي نريده دون ان تخرج ثروتنا من ايدينا .

جوان ١٩٣٣

الخدّام التونسي والمغربي والجزائري

« MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS, TUNISIENS ET MAROCAINS »

TUNISIE

عن المشاكل النقابية بتونس في الفترة الأخيرة

تصاعدت النضالات النقابية في تونس في السنوات الأخيرة بشكل يلفت الانتباه، سواء على الصعيد الطالبى أو على المستوى العمالي، أو بوجه عام عنى صعيد أغرب الفئات الاجتماعية الأخرى كساتذة التعليم الثانوي أو غيرهم.

وفي نفس الوقت أصبح اسم تونس يقرن في كثير من الأحيان، بمحاكمات عديدة وتصاعد في التعسف الذي يتعرض له العمال والطلبة والمستخدمون وغيرهم.

فيمكن القول بأن هذه الأوضاع لا يمكن أن تكون نتيجة الصدفة، فهي إذن نتيجة حتمية للسياسة الاقتصادية والاجتماعية التي تسلكها الحكومة التونسية في كافة الميادين.

فالطلاب من جهة ملوا من الممارسات اللاديمقراطية التي تسلط باستمرار على منظماتهم والتي أخذت وتأخذ أحيانا أشكالا عنيفة وحادة.

وهم لذلك يكافحون من أجل أن تكون نقاباتهم ممثلة لهم حق التمثيل قادرة على تعنتهم مدافعة عن حقوقهم ومصالحهم، المادية والعنصرية، متخصصة من كل أنواع الضغوط والممارسات التي ترمي إلى إفراغها من كل محتوى نقابي حقيقي، وتعنيتها ببعاء يردد ما تمليه الحكومة والحزب الحاكم، خاصة في فترة اضطرت السياسة الانتقالية، نتيجة الاتجاه السياسي والاقتصادي المتبع، تصب الآلاف من أبناء أفر الجماهير الشعبية المستضعفة وهم يتعرضون في نضالهم ذلك إلى أبشع أنواع القمع والارهاب، وأساليب العنف، والمحاكمات الصورية والمفقه، وعدم الاعتراف بالهياكل النقابية التي اختاروها لانفسهم وبشكل ديمقراطي، لنضال من أجل ترصيه مطالبهم العاجلة، وفي سبيل اتحاد عام مستقل، ديمقراطي، وممثل.

أما الشغاليون، فإنهم أمام عراقب تلك السياسة الموالية للرأسمالية، وما أنجر عنها من صعوبات متعاضدة، وبالرغم من هيمنة الحزب الوحيد الحاكم على مظهرهم النقابي، وما يجبر عن ذلك من دوس لاسط الحقوق النقابية والديمقراطية، وبالرغم من التحويرات التي أدخلت على مجلة الشغل منذ ١٩٧٣ (ديسمبر)، تلك التحويرات التي كادت تقضي على حقهم في الاضراب، بالرغم من ذلك فإنهم رفضوا أن يدفعوا وحدهم ثمن

سياسة اقتصادية واجتماعية لا تحدم إلا مصالح فئة قليلة من رجال الأعمال والرأسماليين التونسيين والاجانب واصبحوا يشنون الاضرابات لتدفع عن مطالبهم وحقوقهم، فالمطالبه برفع الاجور لتحمل غو المعيشه، والمطالبه بقانون اساسي يهنتهم ٥٠٠ اح. هم يمر اسبوع في تونس دون أن تسمح بان اضرابا تن في ذلك القطاع او ذلك. وقد فابت السط التونسيه تلك الاضرابات بالقمع وانسنت وحسب بالتوقيف وبالمحاكمات وباطرد، وهي ما تزاى تبدل كل ما تمك من وسائل لتشويه تلك الاضرابات وتؤلب ضدها الراي العام، بدعوى انها تعرقل تطور البلاد، وانها « وحشيه » ولا تعترف بضرورة التفاهم واحوار، وانها تعكر صفو « السلم الاجتماعيه » وتمنع بذلك المستعنين والممولين الاجانب من بعث المشاريع الاقتصادية، التي غير ذلك من الدعايات التي ترمي إلى ترهيب العمال وعزلهم، وببرير السياسه الليبراليه المتبعه.

غير ان الشغاليين التونسيين، يفضل تصامنتهم ووحدة صفهم، ويفصل مشروعيه وعدالة مطالبهم، وبالاغتماد على التاريخ الغني للطبقة العاملة التونسيه، وما خلفته من تقاليد عجرت على طمسها اجهزة الدعاية الرسميه، بدووا بالتجربه العمليه والممارسه يكتشفون انجع الطرق، لنزاع عن رغائبهم المشروعه، ولكسب عطف ومساندة الراي العام، بدوا يلغون المساعده احيانا من طرف بعض المسؤولين انقبايين انديين فرضتهم السط التونسيه والحزب الحاكم على راس الاتحاد العام التونسي للشغل.

هذا، ودون ان يكون الشغاليون التونسيون من محبي الاضرابات من اجل الاضرابات، فإنهم، بالبعكس يشنون يوما بعد يوم، مدى عمق تعلقهم بالمصالح الوطنيه، ويفصل عدالة مطالبهم يبرهنون على ان الطريق الرأسماليه لا يمكن ان تؤدي إلى نمو حقيقي للاقتصاد في تونس، ولن تسمح لها من احروج من التخط، وان الحوار الذي تدعوه اليه الحكومه لا يعني، في اطار السياسه المتبعه، الا ان يدفع الشغاليون والحماهير الشعبيه ثمن الاستقلال لفاذته قله من الرأسماليين، وهو شئ، لا يمكن ان يقبلوه بايه حال من الاحوال كما اثبتوا ذلك في العديد من المرات.

مقاومة البطالة

اجل، منذ شهر مارس ١٩٧٤ وفي ٢٠٠ مؤسسة رفض ٣٠٠ الف اجير سياسة الحكومة في ميدان الشغل، ٢٠٠ مؤسسة على أقل تقدير. وفي التقرير الذي وضعته السن. ج. ت. لم يقع اعتبار سوى الحركات ذات المغزى العميق وذات الامد الطويل.

والجرد ناقص فلا يصور الصعوبات اليومية التي يلاقيها العمال ولا مراظبتهم ولا ثققتهم في قوة العمل الجماعي ولا يصور ايضا التخييل الذي تمسكوا به لتتويج المبادرات والتدخلات الضرورية لمواصلة نضالاتهم.

لم تعرف فرنسا مثل ذلك الجرد كما لم تعرف كذلك وضعية للعمل فاجعة كهذه الرضعية منذ تحريرها. الحقائق ثابتة لا تبدلها الخزعبلات والاكاذيب ولا الوعود المسولة الخالية من الحياء.

مليون واربعمائة عاطل في ظرف ٥٠٠ يوم من حكم جيسكار. تضاعف عدد الباحثين عن العمل ٣ مرات وتضاعف عدد العاطلين جزئيا ثمانين مرات، ذلك هو شغل الفرنسيين الشاغل لبالهم وتلك أكبر شوكة لاصحاب النفوذ. انها تضايقتهم لا يستطيعون احفاها واضطروا لان يخصصوا لها بالتفزة أول ملف للشائسة بأشتراك السن. ج. ت.

لا يشتهي اصحاب العمل والحكومة حلولا. ان ابقاء البطالة للتأثير ضد رفع الاجور مقرر بالخبر على الورق بالوثائق التمهيدية للمحظ السابع. ولكي يفرضوه ولتخضيد حركة مقاومته كل الوسائل طيبة. ولكنهم لم يدركوا غايتهم ودليلنا وفرة النضالات من أجل العمل. فمستوياتها واهدافها المتقدمة نواما والمعارضة أصبحت شديدة اللهجة وتتهجم على جبروت وعلى قرارات ارباب العمل غير المعقولة وعلى سياسة الحكومة المعارضة لتحفيض سن الاحالة على المعاش والتنقيص من ساعات العمل وهي تدابير توفر ٧٠٠ الف وظيفة شغل جديدة.

نظمت السن. ج. ت. احياء يومين قوميين للدراسة حول الشغل والتكوين المهني بأشتراك ٢٠٠ مناضل مسؤول عن الجامعات واتحاديات المقاطعات وكنت مناقشاتهم تدل على روح الكفاح للشغاليين من كل اصناف المهن ومن كل المناطق.

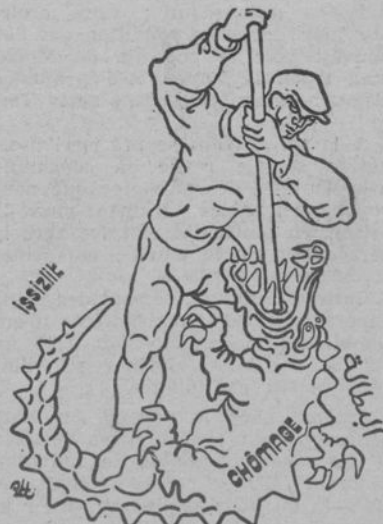
وليست نهايات الحركات تأتي دائما بنتيجة سارة واحسن ما في الجرد هو عدد الكفاحات الناجحة إذ ان عدة مؤسسات كانت بحالة افلاس فامكن انقاذها وعدلوا عن طرد العمال وحصلت انتصارات في تعيير التقسيم الاطاري وفي غرامة البطالة وظروف احالة العمال على المعاش بعد بلوغهم الستين عاما.

بعض النضالات أصبحت شهيرة: أنوني، غرانديان، الباريسي المتحرر، وغيرها لم تنل نفس الشهرة وغيرها مجهولة تماما. وكلها تدل على ان الاغلاق والطرده يمكن تفاديها حالا وان العمال لا يستسلمون وانهم يكافحون وذلك يعن عن فجر مورهم.

انتبهوا

في هذا العدد وثيقة مامة « مشروع لائحة مطالب العمال الجزائريين ». احتفظوا به وتحدثوا عنه مع رفاقكم وتناقشوا حوله بنقاباتكم.

والمؤتمر الرابع الذي سيعقد في ٢٩ و٣٠ أبريل عند ما تصادقون عليه وتضيفون عليه ملاحظاتكم سيصبح أداة عمل لكل منظماتكم.



LA TRIBUNE DU TRAVAILLEUR ALGERIEN

213, rue Lafayette PARIS-10^e - BOTzaris 86-50

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués. - Imprimerie Lenoir, Lenoir.
Directeur de la publication: Marius APOSTOLO.
Commission paritaire n° 276 D 73

LA TRIBUNE DU TRAVAILLEUR ALGERIEN - FEVRIER 1976 - N° 64

CGT

Confédération Général du Travail
213, rue Lafayette, PARIS 10^{ème}

FSM

**PROJET
DE
PLATEFORME
REVENDICATIVE
DES TRAVAILLEURS
ALGÉRIENS**

Ce projet sera soumis
à la discussion de la
4^{ème} Conférence Nationale de la C.G.T.
sur les problèmes de l'immigration
à Paris les 29-30 avril 1976

La CGT considérant que toute discrimination doit être abolie non seulement entre les travailleurs de différentes nationalités, mais également entre les travailleurs français et immigrés :

Les conditions de séjour, d'emploi, les droits sociaux et syndicaux, les libertés des travailleurs immigrés, doivent être garantis par l'institution d'un statut de l'immigré à caractère démocratique et social.

Les travailleurs immigrés algériens en France ont des exigences et problèmes spécifiques qui appellent de la part des gouvernements français et algérien des décisions conformes à leurs intérêts et à ceux de leur famille.

Depuis de nombreuses années l'immigration algérienne tient une place importante dans la vie sociale et syndicale en France. Avec plus de 800.000 personnes, l'immigration algérienne occupe la première place dans l'ordre d'importance.

Comme l'ensemble des autres immigrés et des salariés français, les Algériens ne veulent pas faire les frais de la crise. Ils sont concernés par la satisfaction des revendications générales contenues dans le programme d'action adopté par le 39^e Congrès National de la CGT (Le Bourget, 22-27 juin 1975).

- Ils sont concernés par les revendications contenues dans la « Charte revendicative de la CGT » intitulée « Pour une politique de l'immigration conforme aux intérêts des travailleurs français et immigrés », revendications intégrées dans le programme d'action du 39^e Congrès National de la CGT.
- Ils sont également concernés par les nouveaux instruments internationaux adoptés par la 60^e session de la Conférence Internationale du Travail et notamment de la Convention sur « l'égalité des chances et de traitement ». Ils sont donc partie prenante dans la lutte pour contraindre le gouvernement français à ratifier ces textes et à les appliquer

REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES

Sécurité et respect de la dignité des travailleurs algériens en France.

Avec la CGT et l'ensemble des forces ouvrières et démocratiques, les travailleurs algériens en France revendiquent de la part des pouvoirs publics des mesures concrètes pour assurer la sécurité des personnes et des biens des Algériens en France, et notamment par l'application intégrale de la loi sur les menées racistes et xénophobes

Introduction

Les travailleurs algériens doivent être assistés par l'Office National d'Immigration qui, sous le contrôle des organisations syndicales représentatives françaises et algériennes, doit être le seul organisme compétent concernant le recrutement, l'information des emplois effectivement offerts, le pré-accueil en Algérie, l'introduction, l'accueil des travailleurs et de leur famille en France, leur hébergement provisoire et leur transport gratuit jusqu'au lieu de travail.

— L'Agence Nationale pour l'emploi, seul organisme compétent pour le recrutement et le placement des travailleurs algériens, doit veiller à l'application des prescriptions légales et conventionnelles relatives aux salaires, classifications, conditions et durée de travail et refuser toute discrimination.

Les contrats doivent garantir aux travailleurs intéressés tous les droits qui sont ceux des travailleurs français et notamment l'égalité de traitement pour un travail de valeur égale.

— Les contrats de travail doivent être établis dans les deux langues, français et arabe, dont un exemplaire doit appartenir en toutes circonstances au travailleur.

— Un logement correct doit être garanti par les employeurs, aux travailleurs algériens.

— Tous les travailleurs immigrés algériens qui le désirent, doivent pouvoir faire venir leur famille en France, sans aucune restriction. Un logement doit leur être garanti, sans que cela se fasse au détriment du reste de la population, avec des loyers accessibles.

Le transport gratuit doit être assuré aux travailleurs immigrés algériens et leur famille, du lieu de résidence, jusqu'à leur destination en France.

Séjour

Les certificats de résidence doivent être délivrés et renouvelés sans tracasseries administratives.

— Les pertes de temps occasionnées par les démarches administratives doivent être rémunérées comme temps de travail.

— Le renouvellement des certificats de résidence doit être garanti aux chômeurs, aux invalides et accidentés du travail, aux jeunes sans emploi.

— En aucun cas, la perte de l'emploi doit aboutir à la perte du certificat de résidence.

— Les refus de délivrance ou de renouvellement des certificats de résidence doivent être rendus par une commission départementale où siègeront les représentants des organisations syndicales représentatives qui disposeront de moyens réels pour assurer la défense de ces travailleurs. Ils seront susceptibles d'appel et de pourvoi en cassation.

Emploi et conditions de travail

Les travailleurs immigrés algériens sont particulièrement attachés à la satisfaction des revendications contenues, en la matière, dans le programme d'action et dans la Charte revendicative de la CGT.

Ils réclament en outre .

- Avant le départ d'Algérie une préformation professionnelle adaptée à leur nouvel emploi et conditions de travail, ainsi que des cours d'initiation à la législation du travail.
- L'hygiène et la sécurité du travail doivent être garanties. Sur les lieux

de travail où sont occupés des immigrés, les consignes de sécurité doivent être adaptées à leur présence. La loi doit y obliger les employeurs.

- Des mesures particulières doivent être également prises pour rendre effectifs la réadaptation professionnelle et le classement professionnel des travailleurs, victimes nombreuses des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- En matière de congés payés, ou de congé exceptionnel pour événements familiaux prévu par les Conventions Collectives, les travailleurs algériens se rendant dans leur pays doivent disposer d'un délai de route n'entraînant pas la rupture du contrat de travail, ni la perte des avantages acquis. Des mesures identiques doivent être prises pour les chômeurs algériens se rendant en Algérie à l'occasion des congés. La réduction de 30 % sur les billets aller-retour de congés annuels doit être valable jusqu'au lieu de congé dans le pays d'origine.
- Comme pour les jeunes français, l'emploi doit être garanti par la loi, pour les jeunes algériens de retour d'Algérie après accomplissement du service militaire.
- L'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et la réduction du temps de travail sans perte de salaire sont en plus des améliorations des conditions de vie et de santé auxquels ils correspondent des moyens de dégager un certain nombre d'emplois.

Les travailleurs algériens comme tous les travailleurs en France sont doublement intéressés par ces revendications qui tiennent compte des cadences souvent inhumaines ainsi que de l'accroissement du chômage.

Chômage

En cas de perte d'emploi, les travailleurs algériens doivent bénéficier dans les mêmes conditions que les travailleurs français de l'égalité des droits en matière :

- De préavis et indemnités de licenciement.
- D'inscription comme demandeurs d'emploi.
- De reclassement professionnel.
- De l'aide publique et des ASSEDIC.
- En cas de transfert de résidence, la couverture sociale (prestations maladie, maternité, invalidité, décès) doit être intégralement assurée aux travailleurs algériens privés d'emploi.
- En cas de décès du travailleur indemnisé pour perte d'emploi, les droits acquis par celui-ci doivent être maintenus au conjoint survivant, aux enfants ou ascendants à charge, qu'ils résident en France ou en Algérie.

Alphabétisation et formation professionnelle - Enseignement

L'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle continue, le perfectionnement professionnel et notamment des jeunes, doivent égale-

ment tenir compte des besoins de l'économie algérienne en vue de la réinsertion des travailleurs algériens dans la vie économique de leur pays.

Enseignement

● Outre l'enseignement de la langue française, tous les enfants des travailleurs algériens en France qui le souhaitent doivent pouvoir accéder gratuitement à l'enseignement de la langue arabe, sous la responsabilité et à la charge de l'Education Nationale, qui doit se voir attribuer les crédits nécessaires de conformité avec les besoins réels de cet enseignement au niveau primaire, secondaire et technique.

● Les classes d'initiation et de rattrapage scolaire, les centres de pré-formation professionnelle doivent être développés pour les jeunes immigrés et en particulier des jeunes filles dans le cadre d'une politique correspondant aux intérêts de jeunesse de France.

● Les bourses d'études doivent être attribuées aux enfants des travailleurs algériens, y compris au niveau de l'enseignement supérieur.

Droits et libertés syndicales

— Avec le droit d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix et les droits syndicaux reconnus par la loi, l'égalité totale de traitement avec les travailleurs français, doit effectivement être garantie aux travailleurs immigrés algériens.

— L'exigence de savoir s'exprimer en français pour être élu ou désigné aux différentes responsabilités syndicales doit être supprimée, ainsi que l'exigence d'avoir résidé 5 ans en France pour pouvoir diriger ou administrer les organisations syndicales, ainsi que la limitation à un tiers du nombre des immigrés dans les directions, ce qui exige la modification de la loi du 11 juillet 1975.

— Les travailleurs immigrés algériens doivent avoir le droit d'être élus aux Conseils de prud'hommes.

Toutes dispositions doivent être prises pour qu'ils puissent voter aux prochaines élections prud'homales.

— La diffusion de la presse et tous autres matériaux syndicaux spécifique aux travailleurs algériens doit être garantie dans les entreprises.

— La représentation en ce qui concerne les organismes de la Sécurité sociale et Allocations familiales, doit être garantie aux travailleurs algériens.

Libertés individuelles

La dignité et les libertés individuelles des travailleurs algériens en France, ne doivent plus dépendre d'un régime de police mais de droits reconnus, elles doivent être garanties notamment par :

- L'abrogation de tous les dispositions restreignant la liberté de circulation.

- L'abrogation des pouvoirs discrétionnaires détenus par le Ministère de l'Intérieur en matière d'assignation à résidence et expulsion.
- L'assignation à résidence, l'expulsion éventuelle et pour délit grave, ne doivent pouvoir être prononcées que par les Tribunaux devant lesquels l'intéressé doit pouvoir présenter sa défense, faire appel, se pourvoir en cassation.
- La liberté d'opinion.
- Le droit de constituer et de diriger des associations démocratiques, sportives, culturelles, artistiques, de diffusion de la presse syndicale et démocratique destinées aux travailleurs algériens leur permettant ainsi de préserver et de développer leur culture nationale.
- La dissolution des « Services d'Assistance Technique » de la police nationale.

Logement et regroupement familial

Les travailleurs algériens sont particulièrement concernés par la satisfaction des revendications contenues, en la matière, dans la Charte revendicative de la C.G.T.

Dans le cadre de la cotisation patronale pour le logement, les travailleurs immigrés algériens doivent se voir attribuer ces logements, dans les mêmes conditions que les travailleurs français. Les organisations syndicales représentatives doivent pouvoir contrôler effectivement l'attribution de ces logements.

La situation actuelle appelle des mesures particulières :

- Maintien dans le logement des travailleurs privés d'emploi, accidentés du travail, malades
- Abrogation des dispositions restrictives prises par le gouvernement français en matière de regroupement familial.

Résidents en foyers

- Loyers accessibles correspondant aux services réellement rendus.
- Reconnaissance des Comités de résidents.
- Révision et démocratisation des règlements intérieurs avec la participation des Comités de résidents.
- Les jeunes filles et femmes seules doivent pouvoir être logées en foyers.
- Attribution d'une allocation logement aux résidents en foyer.
- Reconnaissance du titre de locataire aux résidents.

Droits sociaux et familiaux Prestations sociales et familiales

Les travailleurs algériens en France, par leur travail, sont soumis à la législation française et aux mêmes obligations quant à l'affiliation et au

paiement des cotisations de Sécurité sociale que les travailleurs français. Ils subissent d'énormes discriminations, notamment si leur famille réside en Algérie alors que les prestations sociales constituent une partie différée du salaire. Ils doivent tout naturellement bénéficier de toutes les prestations prévues par la législation française et au même taux, notamment en ce qui concerne :

- Salaire unique.
- Allocations familiales au même taux que les familles résidant en France et sans limitation du nombre d'enfants.
- La prime spéciale de rentrée de 126,00 F par enfants et la prime exceptionnelle de 250,00 F par enfant, doivent être versées également aux enfants résidant en Algérie mais bénéficiant des prestations de la Caisse française. Ils doivent bénéficier de toutes les prestations légales et extra-légales ou exceptionnelles.
- Maintien des prestations familiales et des soins de santé aux veuves et orphelins, en cas de décès du travailleur privé d'emploi.
- Le droit aux prestations familiales et aux soins de santé doit être également maintenu, en cas de retour en Algérie aux accidentés du travail, invalides, retraités, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des accidents du travail.
- Paiement des allocations congés de naissance survenue en France ou en Algérie.
- L'ensemble des avantages attachés à l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) doit également être maintenu aux immigrés algériens dépendant de la seule législation française en cas de retour en Algérie. Toutes discriminations excluant les immigrés algériens de tout ou partie des avantages auxquels ils ont pourtant droit, et en particulier ceux des fonds sociaux, doivent être supprimées dans les règlements intérieurs des Caisses de retraites complémentaires.

Le bénéfice des différents systèmes de pré-retraites doit être intégralement maintenu en cas de retour en Algérie.

Familles

Les familles des travailleurs immigrés algériens doivent bénéficier de l'ensemble des dispositions sociales des collectivités publiques, notamment :

- Aide médicale et aide sociale aux personnes âgées et aux grands invalides.
- Cartes de réduction de transports de familles nombreuses.
- La protection maternelle et infantile doit être renforcée compte tenu de la situation difficile des familles.

FEMMES

- L'action sanitaire et culturelle doit être développée en direction des femmes et des jeunes filles algériennes, dans le respect de leurs coutumes nationales.
- Des mesures particulières doivent être également prises pour l'alphabétisation et la formation professionnelle des femmes algériennes.

- Les femmes algériennes, comme les autres femmes immigrées doivent bénéficier des cartes de priorité pour les femmes enceintes.

Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs migrants

Les moyens du FAS doivent correspondre aux besoins des travailleurs immigrés et de leurs familles, à charge exclusive de l'Etat et du patronat.

Les prélèvements annuels de plusieurs milliards dans les Caisses d'Allocations familiales provenant des discriminations que subissent les immigrés en général et les algériens en particulier, doivent être supprimés et les charges indues supportées par les Caisses d'Allocations familiales remboursées.

Transferts de salaires et de prestations

- Généralisation du paiement, sans frais, des prestations, rentes, retraites, par mandat-poste international pour les travailleurs et ayants droit résidant en Algérie.
- Les transferts de salaires, prestations, rentes et pensions, doivent être garantis des fluctuations monétaires par l'institution d'un taux de change préférentiel.

Révision des Conventions Franco-Algériennes de Sécurité Sociale et de main-d'œuvre

Les Conventions franco-algériennes doivent être révisées et améliorées :

La Convention de Sécurité sociale, sur la base d'une réelle égalité de traitement entre les travailleurs algériens et français, la convention de main-d'œuvre, en vue de garantir les droits des travailleurs algériens, en matière de logement, d'alphabétisation, la formation professionnelle en vue de la réinsertion, la réadaptation et le reclassement professionnel des accidentés du travail...

Les organisations syndicales représentatives françaises doivent participer à ces négociations. En ce qui la concerne, la C.G.T. revendique le droit d'y participer.

- Une première étape dans le sens de l'égalité des droits consisterait à étendre aux travailleurs algériens les droits reconnus aux membres des pays de la C.E.E.

Paris - novembre 1975.